

Un exercice 2004 marqué par la promulgation de la loi relative à l'assurance maladie et la fin du versement prévu dans la loi de financement de la sécurité sociale.

Communiqué de presse

Le Conseil d'administration de la CADES s'est réuni le 18 avril sous la présidence de M. Patrice Ract Madoux et a arrêté les comptes pour l'exercice 2004. Ces comptes sont soumis à l'approbation du Ministre chargé de l'économie et des finances et du Ministre chargé de la sécurité sociale.

en millions d'euros	31 décembre 2003	31 décembre 2004
Résultat	- 987	-752
dont éléments significatifs :		
Produit de la CRDS	4 721	4 896
Charges Financières	- 1 432	- 1 554
Versement à l'Etat	- 3 000	- 3 000
Versements prévus par la LFSS	- 1 283	- 1 097

Résultats 2004 :

Les recettes de CRDS sont en progression de 3,7%, et s'établissent à 4,9 milliards d'euros.

L'année 2004 a vu la CADES procéder à la seconde et dernière partie du versement au profit de différents organismes de la sécurité sociale, tel que prévu dans la Loi de Finance de la Sécurité Sociale tant en 2003 qu'en 2004. Ce versement s'établit à 1 097 millions d'euros (contre 1 283 millions d'euros en 2003), et impacte donc le résultat qui s'établit à - 752 millions d'euros. Ce processus est désormais terminé.

Les charges financières de la CADES sont en augmentation de 8,5% du fait de la reprise de dette intervenue à partir du mois de septembre 2004.

L'année 2004 a également vu la CADES procéder à l'avant-dernier versement de 3 milliards d'euros à l'Etat.

Il est également rappelé que la CADES a procédé aux dernières cessions des immeubles qui lui été dévolus fin 2003 : aucun produit immobilier n'influe donc sur les résultats 2004.

Loi d'août 2004 relative à l'assurance maladie :

La réforme de la sécurité sociale intervenue au cours de l'été 2004 a étendu la mission de la CADES en en modifiant les paramètres.

- la CADES prend en charge 50 milliards d'euros de dettes supplémentaires (35 milliards déjà transférés en 2004, 15 milliards au maximum de déficits prévisionnels 2005-2006). L'ensemble des dettes sociales reprises par la CADES depuis sa création s'élève donc à 103,8 milliards d'euros, en tenant compte de ces déficits prévisionnels.

En contrepartie :

- le mandat de la CADES, précédemment fixé au 31 janvier 2014, est prorogé jusqu'au remboursement complet de la dette qui lui a été confiée.
- la CRDS est également prolongée jusqu'à extinction de la dette, son assiette de calcul portant dorénavant sur 97% des salaires bruts (contre 95% précédemment).
- les éventuels excédents futurs de la branche maladie seront reversés à la CADES

En raison notamment de la reprise de ces déficits, la dette de marché restant due est passée de 31,2 milliards d'euros au 31 décembre 2003 à 67,3 milliards d'euros fin 2004

Principales opérations financières 2004 :

En ce qui concerne le financement à court-terme, le transfert de 35 milliards intervenu fin 2004 a conduit la CADES à mettre en place d'importantes facilités de crédits à un an (à hauteur de 20 milliards d'euros), et des lignes bilatérales pour 15 milliards d'euros.

Au cœur d'un programme d'émissions 2004 chargé (41 milliards d'euros), quelques opérations significatives sont intervenues, telles que la création d'une ligne en euros à échéance 2019 à taux fixes pour un montant de 3 milliards d'euros, la création d'une ligne indexée sur l'inflation française pour 1 milliard d'euros à échéance 2019, ou encore la reprise des émissions en dollars (une d'un milliard à échéance 2007, une autre également d'un milliard à échéance 2011).

Principalement concentré sur le second semestre de l'année, l'ensemble des émissions a bénéficié d'excellentes conditions financières liée au niveau très bas de la courbe des taux, et au fort appétit des investisseurs.

2005 :

Pour 2005, la CADES prévoit de poursuivre un programme d'émissions soutenu, qui devrait s'établir autour de 39 milliards d'euros, en utilisant l'ensemble des outils financiers mis à sa disposition.

En terme de ressources, les recettes de la CRDS devraient pour la première fois dépasser le seuil de 5 milliards d'euros.

2005 sera également marqué par l'absence de versement à différents organismes de la sécurité sociale, et par le dernier versement de 3 milliards à l'Etat.

CADES : UN EMETTEUR DE REFERENCE SUR LES MARCHES EUROPEENS

Créée en 1996, la CADES est un établissement public contrôlé par l'Etat français. Noté au plus haut niveau par les principales agences de notation internationales (AAA/A1+, Aaa/P1, AAA/F1+), il bénéficie par ailleurs d'une pondération 0% au titre du ratio de solvabilité de Bâle, ce qui le place parmi les cinq principaux émetteurs européens non gouvernementaux.